**No 6259**

*Résumé :*

Le projet de loi 6259 transpose en droit national la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 2010 concernant l’indication, par voie d’étiquetage et d’informations uniformes relatives aux produits, de la consommation en énergie et en autres ressources des produits liés à l’énergie. Le délai de transposition de cette directive s’est écoulé le 20 juin 2011.

La loi en projet abroge la loi du 25 mars 2009 réglant actuellement cette matière.

Le champ d’application de la loi à venir ne se limite toutefois pas aux seuls appareils domestiques, mais s’étend aux produits liés à l’énergie ayant une incidence significative directe ou indirecte sur la consommation d’énergie et sur d’autres ressources essentielles durant leur utilisation.

La future loi établira un cadre pour l’harmonisation des mesures concernant l’information des utilisateurs finals sur la consommation d’énergie et, le cas échéant, d’autres ressources essentielles pendant l’utilisation de ces produits. Son objectif est d’accroître l’efficacité énergétique des produits liés à l’énergie moyennant, notamment, la mise à disposition d’une information exacte, pertinente et comparable sur la consommation énergétique spécifique de ces produits. Ce dispositif constituera donc un élément supplémentaire contribuant à l’effort politique visant à réduire la consommation énergétique des pays membres de l’Union européenne.